

Alpes de Haute Provence  
Communauté de Communes  
**Jabron-Lure-Vançon-  
Durance**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du 21 Mai 2026

--- L'an deux mille vingt-six le vingt-un Mai à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente de BEVONS, sous la présidence de Brice CHADEBEC, Président.

Membres en exercice : 27  
Titulaires présents : .....25  
Suppléants présents : ....1  
Pouvoirs : ..... 1  
Votants : .....27

Date de la convocation : 13 Mai 2026

Membres présents : René AVINENS, Xavier BOISSONNET, Philippe BOTALLA, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Sophie DUPARCHY, Aurélie DURAND, Angélique EULOGE, Regis FELICETTI, Geneviève FONTIN, Claude GUERINI, Patrick HEYRIES, Marc HUSER, Philippe IZOARD, Kerouan LEROUX, Dominique LOPEZ, Jean-Philippe MARTINOD, Nathalie NICOLINO, Alix PERRIN, Antoine POLATOUCHE, Alexandra PUT, Farid RAHMOUN, Didier ROUIT, Éric TEDESCHI, Pierre-Yves VADOT.

**DCC N° 38/2026**

Absents excusés : Alain MORNET (pouvoir à René AVINENS).

Secrétaire de séance : Frédéric DRAC

### **OBJET : DESIGNATION MEMBRE COMITE DE RIVIERE DURANCE ET AFFLUENTS**

- Madame la Vice-présidente indique que la CCJLVD est identifiée comme membre du Comité de Rivière Durance et Affluents, par l'arrêté inter-préfectoral du 7 février 2022 relatif à l'actualisation de la composition du Comité de Rivière Durance.
- Un contrat de rivière est un outil opérationnel de gestion et de valorisation des milieux aquatiques et de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant. C'est un accord technique et financier entre partenaires qui permet la mise en œuvre des objectifs du SDAGE Rhône Méditerranée (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) mais également des volontés et besoins locaux. A cet effet, il coordonne les financements publics dédiés à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques tout en garantissant une approche globale des enjeux du territoire.
- Après un premier contrat de rivière, le SMAVD a signé en juillet 2025 un second contrat de rivière 2025-2030, ce comité constitue son instance de pilotage.
- Aussi, il est proposé de procéder à la désignation du délégué titulaire de la CCJLVD appelé à siéger au sein du Comité de Rivière Durance et Affluents.
- Mme la Vice-Présidente précise que le vote doit se faire à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité de l'organe délibérant. Elle sollicite donc l'avis de l'assemblée sur les modalités du vote.

À l'unanimité, le conseil décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Mme la Vice-Présidente demande à l'assemblée si des élus souhaitent se porter candidats.

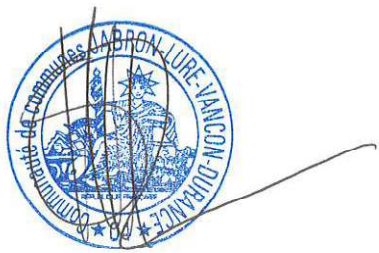
--- Après en avoir délibéré à la majorité (7 abstentions) le conseil communautaire :

- **DESIGNE** Mme NICOLINO déléguée titulaire de la CCJLVD au comité de rivière Durance

----- Fait et délibéré à BEVONS, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président  
B. CHADEBEC



Le secrétaire de séance,  
F.DRAC